

Réunion de Comité du 22 avril 2017, Chalet des Bordes.

1- Structure du Club.

55 adultes licenciés, 25 locations de place sous hangar réglées, 44 redevances de navigation perçues, 31 adhésions « famille ».

Tous les propriétaires de bateaux sont licenciés.

Bateaux en infraction sous les hangars : redevance non réglée, stationnement-ventouse, les propriétaires vont être relancés par courrier recommandé pour se mettre en conformité.

2- Nouvelles demandes d'adhésion

le Comité donne son accord pour l'entrée de J. Roussel et F. Bézault.

3- Eléments financiers

Notre quote part au SMA est réglée.

Le club paye désormais un abonnement-compteur et sa consommation d'eau aux hangars.

Légère augmentation constatée de notre cotisation internet.

4- Bilan hangars.

Courrier à F. Idelon pour qu'il retire son dériveur ou règle son emplacement (qui pourrait recevoir une annexe de sécurité).

Bateau de JL Caro : beaucoup de bruit pour rien.

Rappel : il est de bon sens de respecter les emplacements matérialisés à la peinture sur le sol.

Le règlement d'usage des hangars sera envoyé à tous les utilisateurs.

Une clé du hangar 1 sera laissée dans le hangar 2 pour permettre à tous l'usage du portique.

5- Plan d'eau.

Chacun doit numéroter sa bouée avant le 1er juin et s'y tenir, sans pirater la bouée du voisin. Au-delà du 1er juin les bouées non identifiées seront numérotées « 00 » et réputées d'usage pour le club.

Pour qui le souhaiterait des mouillages anciens sont à vendre, en l'état, pour 50,00€.

La mise en place d'un mouillage neuf par un membre du CVPP ne peut se faire que sur une place validée par les référents du plan d'eau.

Le Président contacte le club de plongée pour vérification des mouillages actuels.

6- Bateau de sécurité.

Le Comité envisage la vente de l'annexe orange et l'achat d'une barque stable de meilleure capacité d'emport.

7- Calendrier des navettes.

Il est sur le site et attend les volontaires.

8-Bateaux coulés.

Malgré différents contacts et rappels, situation sans changement. Le danger reste présent de se blesser ou d'abîmer du matériel sur une tête de mât en cas de baisse de niveau du lac.

Il ne serait pas question, si l'occasion se présentait, de recevoir favorablement une demande d'adhésion des propriétaires tant qu'ils n'auront pas retiré leurs épaves.

9- Régate du 30 avril.

Pour celle-ci comme pour les suivantes est retenue l'idée d'une pré-inscription pour faciliter le travail des collègues qui utilisent FREG.

Un responsable de journée sera nommé à chaque régata, habilité à prendre à ce sujet toutes décisions nécessaires. Pour le 30 ce sera Yves K.

Chaque participant doit avoir sur lui la feuille des parcours (à trouver sur le site...).

10- Journée « Toutes voiles dehors »

elle reste prévue le 29 juillet, avec l'objectif de mettre un maximum de bateaux sur l'eau (chaque skipper se verra alors récompensé...). La journée se terminera par un barbecue au bord de l'eau.

11- Prochaine réunion :

le 27 mai à 16h30 au Chalet des Bordes.

12-Divers

il est demandé au webmaster de changer le mot de passe du site et d'en gérer l'information aux membres.

Le secrétaire.